

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sandrine LEGRAS-DELANNOY.

PRESENTS : Messieurs LAQUERRIERE François, QUAEGBEUR Pierre, PARIZE Jérôme, JOLY Benoît, Mme COPPE Emmanuelle, Mesdames OPERON Martine, CAZIER Anick.

Mme OPERON Martine a été élue Secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu. Approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2023

Madame La Présidente présente le Compte Administratif (reflet exact du Compte de Gestion). Madame La Présidente, conformément à la législation, sort de la salle de Conseil. Pendant son absence, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Résultat de Fonctionnement	92 727 .34
Résultat d'Investissement	- 1 391.53
Résultat de clôture – excédent	91 335.81

Mme OPERON Martine, doyenne de séance, fait procéder au vote, après que Mme la Présidente soit sortie. Oui à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2023

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 au budget, le comité déclare, que le compte de gestion 2022 dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Affectation de résultat de l'exercice 2023

Madame La Présidente propose une affectation de résultat à 1 391.53 €. Cette affectation est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2024

Madame La Présidente présente les chiffres établis en fonction des éventuels projets d'investissement du SIRS. L'assemblée, discute de ladite présentation. Madame La Présidente présente aux voix ce Budget Primitif 2024 ainsi que toutes les délibérations afférentes. Le SIRS approuve à l'unanimité le B.P. 2024.

Fonctionnement : 253 850.00

Investissement : 1 392.00

La répartition par commune des recettes de Fonctionnement est la suivante :

Pour Saint-André Farivillers : 54 000.00

Pour Vendeuil-Caply : 41 000.00

Le périscolaire est répartie comme suit : St André : 41 691 et Vendeuil-Caply : 21 309.

Délibérations administratives

Théâtre du Beauvaisis :

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024

Le Conseil Syndical autorise la présidente, Mme LEGRAS-DELANNOY, à signer un contrat de financement 2025/2025 avec l'association « Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis » pour une participation des enfants aux spectacles du T.E.B. fixant le montant de la subvention à 5.00 € par enfants.

Subvention Départemental :

Le Conseil Syndical sollicite du DEPARTEMENT l'aide accordée pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein du regroupement pédagogique, soit :

La subvention pour le salaire d'un agent « ASEMS » employée à 31 heures par semaine.

La subvention du coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025 de 23 élèves.

Commission de marché Public : LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre, OPERON Martine.

Fongibilité des crédits :

Vu la délibération du 23 Juin 2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Considérant la mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser la Présidente à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Questions Diverses

L'Atsem a eu un soucis avec une famille de St André-Farivillers. Le chauffeur de bus n'a pas le droit de prendre des enfants au départ de l'école. Ce n'est pas un arrêt.

M. Benoît JOLY a vu dans le compte-rendu du conseil d'école qu'il n'y avait pas de spectacle organisé par les enfants pour la kermesse des écoles.

M. Pierre QUAEGEBEUR demande si le SIRS ne peut pas organiser quelque chose. A voir avec trois parents d'élèves qui seraient intéressés. Il demande si le spectacle de Noël 2024 est déjà prévu. Oui. Par contre, il suggère de mieux organiser la distribution des jouets (un conseiller propose d'emballer les cadeaux), les membres de vendeuil-Caply sont contre.

M. François LAQUERRIERE demande comment cela s'est passé lors des forts événements de neige. Les Atsems ont gardé des enfants et à la cantine, les employés étaient en intempérie. Le maire de Vendeuil-Caply a fait fermer l'école par arrêté.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 par la Présidente.

Les Membres,

La Présidente,